



Nous refusons la polémique sur l'éducation de nos enfants



Madame, Monsieur, chers Parents,

Le candidat PS, M. Pietrasanta, a diffusé un tract contenant de nombreuses contre-vérités à propos de la rentrée scolaire que je me dois de rectifier. Beaucoup d'entre vous m'ont fait savoir qu'ils n'étaient pas dupes, et je les en remercie. Ne vous laissez pas abuser.

Manuel Aeschlimann

Il n'y a pas de hausse des tarifs, de la cantine, des études, des NAP.

Les tarifs sont inchangés, parfois même en baisse.

Pour mémoire, à la rentrée 2014, les tarifs n'avaient pas augmenté non plus.

La dernière augmentation des tarifs date de 2009 (mandat de M. Pietrasanta).

Il n'y a pas de préinscription à la cantine, ni aux études, ni aux NAP.

La préinscription ne concerne que les petites vacances scolaires (Noël, février, printemps, avril).

Les parents concernés sont invités à inscrire leur enfant **un mois avant la période de vacances** (par exemple, pour les vacances de décembre 2015, il faudra s'inscrire en novembre).

La préinscription pour les vacances scolaires permet de prévoir le nombre d'animateurs en fonction du nombre d'enfants attendus et de mieux préparer les sorties et activités nécessitant des réservations. **C'est «un plus» pour la qualité de la prise en charge de vos enfants.**

A la cantine, seuls les repas consommés sont facturés.

Il n'y a aucune raison que cela change car la mairie communique les effectifs à Sogeres chaque matin.

Les tarifs sont plus justes et votre facture est plus transparente.

😊 **Création d'un tarif à l'unité et suppression des «faux forfaits»**

A la rentrée, vous allez payer, selon la présence de votre enfant, le juste prix grâce au tarif à l'unité. Les «faux forfaits» sont supprimés. Les tarifs de présence pour 1 jour et pour 3 jours sont **en baisse**. Les tarifs 2 jours et 4 jours sont **stables**. Les parents sont **gagnants**.

Avant, même si votre enfant n'était présent qu'une fois par semaine, vous deviez payer un forfait de 2 présences. S'il était présent 3 fois, vous deviez payer pour 4 présences. Ce n'était pas juste.

😊 **Une facture mensuelle et une dépense mieux répartie**

A la rentrée, avec la facture mensuelle, pour chaque prestation, votre dépense sera adaptée à la régularité de vos revenus.

Avant, la facture du centre de loisirs (après l'école, mercredis et vacances scolaires) était à payer tous les deux mois. Pour les familles nombreuses, cette dépense pesait lourd sur le budget familial.

😊 **Une grille des tarifs plus transparente et plus lisible**

Encore une fois, les tarifs n'ont pas changé. La présentation de **la grille est simplifiée** avec des tarifs à l'unité et à la semaine uniquement. C'est plus transparent et plus simple.

Avant, sur la même grille, on trouvait des forfaits (1-2 jours et 3-4 jours), des tarifs à la semaine (accueil du matin, du soir), et des tarifs au mois (études).

Un cadre souple et évolutif

Certains parents ne connaissent pas encore précisément leur futur emploi du temps. Il sera toujours possible de modifier vos choix pendant tout le mois de septembre.

Cela ne concerne qu'une minorité de familles, mais cette réalité sera prise en compte.



En cours d'année, vous pourrez également modifier vos choix,

- ▶ En cas de difficultés financières passagères
- ▶ Si vous avez un besoin de fréquentation occasionnelle
- ▶ Si vous avez des horaires professionnels décalés ou variables
- ▶ En cas de changement de votre situation familiale ou professionnelle.

Le tarif « non inscrit » existait avant mars 2014...

☺ Dans un souci de totale transparence avec les parents, un tarif «non inscrit» apparaît dans la grille. Il correspond à une fréquentation exceptionnelle.

Avant, quand un enfant avait une fréquentation exceptionnelle, la famille était déjà facturée au «tarif hors commune» supérieur au QF 12. Comme ce n'était pas prévu dans le guide d'inscription, c'était à la limite de l'illégalité. Nous avons remédié à ce manque de transparence.

L'évolution des tarifs depuis 2013

M. Pietrasanta tente d'angoisser les familles par pur opportunisme électoral. Tarifs à l'appui, vous pourrez constater par vous même qu'il n'y a pas eu d'augmentation.

Accueil du matin 7h30-8h20				
	1 j/sem	2 j/sem	3 j/sem	5j/sem
2013	1,54	1,54	2,33	mercredi
2014	1,54	1,54	3,20	3,20
2015	0,77	1,54	2,31	3,20
Var. 15/13	-50%	0%	-1%	-

Accueil du soir 17h15-18h30				
	1 j/sem	2 j/sem	3 j/sem	4 j/sem
2013	2,97	2,97	4,47	4,47
2014	0,50	0,50	1,00	1,00
2015	1,16	2,32	3,48	4,32
Var. 15/13	-61%	-22%	-22%	-3%

Etudes 15h45-17h15				
	1 j/sem	2 j/sem	3 j/sem	4 j/sem
2013	2,66	2,66	5,31	5,31
2014	2,66	2,66	5,31	5,31
2015	1,33	2,66	3,99	5,32
Var. 15/13	-50%	0%	-25%	0%

Etudes 15h45-17h15				
	1 j/sem	2 j/sem	3 j/sem	4 j/sem
2013	2,66	2,66	5,31	5,31
2014	2,66	2,66	5,31	5,31
2015	1,33	2,66	3,99	5,32
Var. 15/13	-50%	0%	-25%	0%

Accueil du soir 15h45-17h15 en maternelle				
	1 j/sem	2 j/sem	3 j/sem	4 j/sem
2013	-	-	-	-
2014	2,97	2,97	4,47	4,47
2015	1,49	2,98	4,47	4,47

Petit accueil du soir 15h45-16h30				
	1 j/sem	2 j/sem	3 j/sem	4 j/sem
2013	-	-	-	-
2014	1,54	1,55	2,90	2,90
2015	0,25	0,50	0,75	1,00

Cantine 1 repas	
2013	3,03
2014	3,03
2015	3,03
Var. 15/13	0%

Les tableaux ci-contre présentent l'évolution des tarifs par semaine entre 2013 (M. Pietrasanta) et 2015 (Manuel Aeschlimann).

La tranche de référence, T05, est la tranche moyenne du Quotient Familial asniérois. **Contrairement à la désinformation qui circule, ils font apparaître des tarifs stables ou en nette baisse sur la période.**

Toutes ces données sont vérifiables sur les guides d'inscription des années concernées.

